

PUY SAINT ANDRÉ

Journal Municipal

N°31 - Juillet 2016



A LA UNE

**NOUVEAU :
PUY SAINT ANDRÉ
EN BUS TUB**

Page 4

**LA SEVE FÊTE SES 5 ANS
ET DISTRIBUE...
DES DIVIDENDES**

Page 3

**LA RÉVISION
PARTICIPATIVE
DU PLU**

Page 10

Et les incontournables

L'urbanisme - p 11

Les extraits

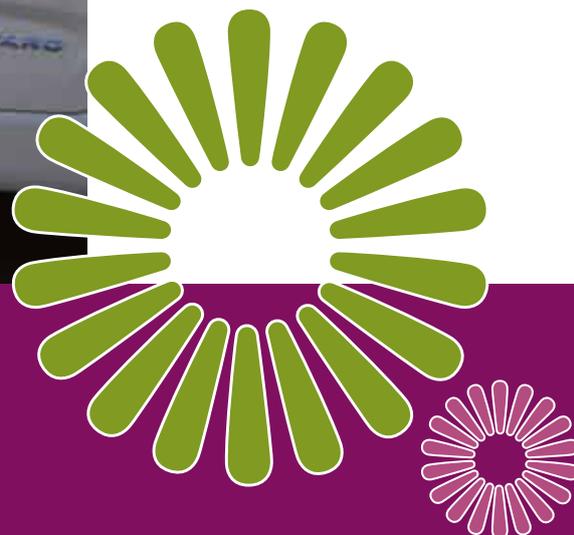
des délibérations - p 12 à 14

Mairie de Puy Saint André

Chef Lieu - 05100

Tél. 04 92 20 24 26

Mail : mairie.puysaintandre@wanadoo.fr



INFOS PRATIQUES

Horaires d'ouverture au public du secrétariat

Lundi	9h / 12h – 14h/ 16h
Mercredi	9h / 12h
Jedi	9h / 12h – 14h/ 16h

Le Maire et ses adjoints vous rencontrent sur rendez-vous

Permanence du Maire les Mardis après midi
sur rendez-vous

Tel : 04.92.20.24.26 - Fax : 04.92.21.11.51

E-mail : maire.puysaintandre@wanadoo.fr

ATTENTION : RESTRICTION EAU POTABLE

Nous rappelons fortement à chacun que l'arrosage
des pelouses et des cultures à l'eau potable est
strictement interdit durant l'été.

L'arrêté du Maire du 3 Juillet 2007 est toujours en
vigueur.

Des contrôles inopinés seront faits durant cette
période.

ETRE INFORMÉ PAR MAIL : c'est tout simple !

Si vous souhaitez recevoir les actualités et les infor-
mations de la commune (travaux, circulation,
actualités, animations,...) directement dans votre
boîte mail, envoyez votre adresse mail à la mairie :
mairie.puysaintandre@wanadoo.fr avec comme
objet «INSCRIPTION PSA».

Journal Municipal Puy Saint André N°31 - Juillet 2016
Resp. de la Publication : P. LEROY - Comité de rédaction :
Alain PROUVE, Maryline VERKEIN, E. ARNAUD
Impression 250 ex. en Mairie



CLIN D'OEIL AUX PRODUCTIONS LOCALES

Les couleurs et les saveurs de Puy Saint André font
le bonheur des amateurs de soleil et d'altitude sur
le marché de Briançon !



Eric LOCICERO - Maraîcher



Camille CHOLLET - La Ferme de l'Espérance

VOTRE GAZETTE NUMÉRIQUE

Consultez votre gazette en ligne
ou téléchargez-la
sur www.puysaintandre.fr
Vous y trouverez également
toutes les informations
de la commune
et les événements.

LA SEVE FÊTE SES 5 ANS !

POUR SUIVRE LE BON CHEMIN...

En 2008 les élus de Puy Saint Andre rêvaient que l'énergie consommée sur notre territoire soit publique, citoyenne, renouvelable et locale. Cinq années ont passé. 13 centrales photovoltaïques ont été installées sur le territoire de Briançon à l'argentiere. Six de ces centrales sont situées sur notre commune. La production totale est de 535 kWc, soit la consommation de notre commune.

Les productions d'énergie ont été légèrement supérieures aux prévisions.

Au 10 juin 2015, nous avons produit 1.000.000 kWh .

Le conseil d'administration est composé de deux élus de Puy St André, deux élus de la communauté de communes, deux élus de l'EDSB et un représentant des citoyens actionnaires dont vous faites peut être partie. Nous travaillons d'arrache pied pour envisager d'autres projets dans le brianconnais dans le domaine du solaire, de l'hydroélectricité et de l'éolien. Nous avons pu compter sur le soutien de la Region pour les dernières installations.

Le modèle de la SEVE a permis à d'autres sociétés citoyennes de voir le jour dans le Queyras, l'Embrunais, le Gapençais, l'Oisans Aujourd'hui la totalité du département des Hautes Alpes est couverte par ces initiatives citoyennes et publiques pour vivre la transition énergétique.

Au niveau financier , le capital social de la société est de 870.000 euros.

La société dégageait des bénéfices dès la deuxième année. Les dividendes qui vont être versés prochainement à la commune de Puy Saint André sont de 3.375,00 € et pour la C.C.B. de 4.165,00 €.

Par ailleurs, la location des toitures de la commune de Puy Saint André par la SEVE a rapporté 1.013,27 € Hors Taxes en 2015.

Sans oublier que la propriété des installations photovoltaïques reviendra au bout de 20 ans à la Commune qui produira alors en direct pour son propre compte...

Pour ceux qui ont pu voir le film " Demain" de Cyril Dion, après l'installation de maraîcher et de la ferme de l'Esperance, la mise en place du transport collectif, les plantations de pins cembro et d'arbres fruitiers puis les résultats de la SEVE ... Il semble que nous soyons sur le bon chemin.

Pierre LEROY

REPÈRES CHIFFRÉS...

La commune de Puy Saint André
va percevoir 3 375 €
de dividendes de la SEVE cette année, + 1 013 €
pour location de ses toitures.
Soit une recette totale de 4 388 €

A titre de comparaison :

le coût prévisionnel du service de transports TUB au Clos du Vas et à Pierrefeu est d'environ 4 500 €
pour 20 % de taux de déclenchement.
le budget annuel d'entretien des sentiers par le CPIE et d'environ 3 600 €
Le coût des activités périscolaires à l'Ecole du Pinet pour les élèves domiciliés à Puy Saint André est d'environ 2 400 €

ECOLE D'ESCALADE DE L'EYRETTE

Peut-être ignorez vous que sur le territoire de la commune, juste au dessus de la cabane de Sachas et sous le rocher de l'Eyrette, existe une magnifique petite école d'escalade, plein sud et ombragée, possédant plusieurs dizaines de voies d'escalade, facile d'accès et très agréable pour la grimpe en famille ?

Voilà plus d'une dizaine d'année cette falaise école d'escalade de l'Eyrette a été partiellement déséquipée. Les raisons étaient multiples mais on peut retenir la vétusté des équipements et la dégradation du rocher, lissé par des années de pratique.

Après ces décennies en « jachère » le temps, la pluie et la neige ont redonné en partie au rocher son grain permettant la qualité de l'adhérence chère aux grimpeurs !

La municipalité a donc décidé de remettre en état ce rocher d'escalade et nous a conduit à chercher le moyen le moins onéreux pour remettre aux normes de l'escalade moderne

cette école de grimpe.

Il se trouve que la formation au métier de cordiste (travaux sur corde) intègre dans son cursus de formation la pose d'équipements de sécurité sur une falaise. Une demande nous a été faite par un organisme de formation d'utiliser la falaise pour former ses stagiaires. Nous pouvons ainsi profiter de cette occasion pour commencer la remise en état des équipements à moindre frais.

La falaise étant la propriété de l'ONF et conventionnée (assurée) par la FFME (Fédération Française de la Montagne et de l'Escalade), nous nous sommes mis d'accord avec ses deux organismes pour réhabiliter cette école d'escalade dans les meilleures conditions.

Nous avons donc bon espoir de permettre aux grimpeurs de retrouver au plus tôt les chemins verticaux qui leur sont chers !

Jean Gaboriau



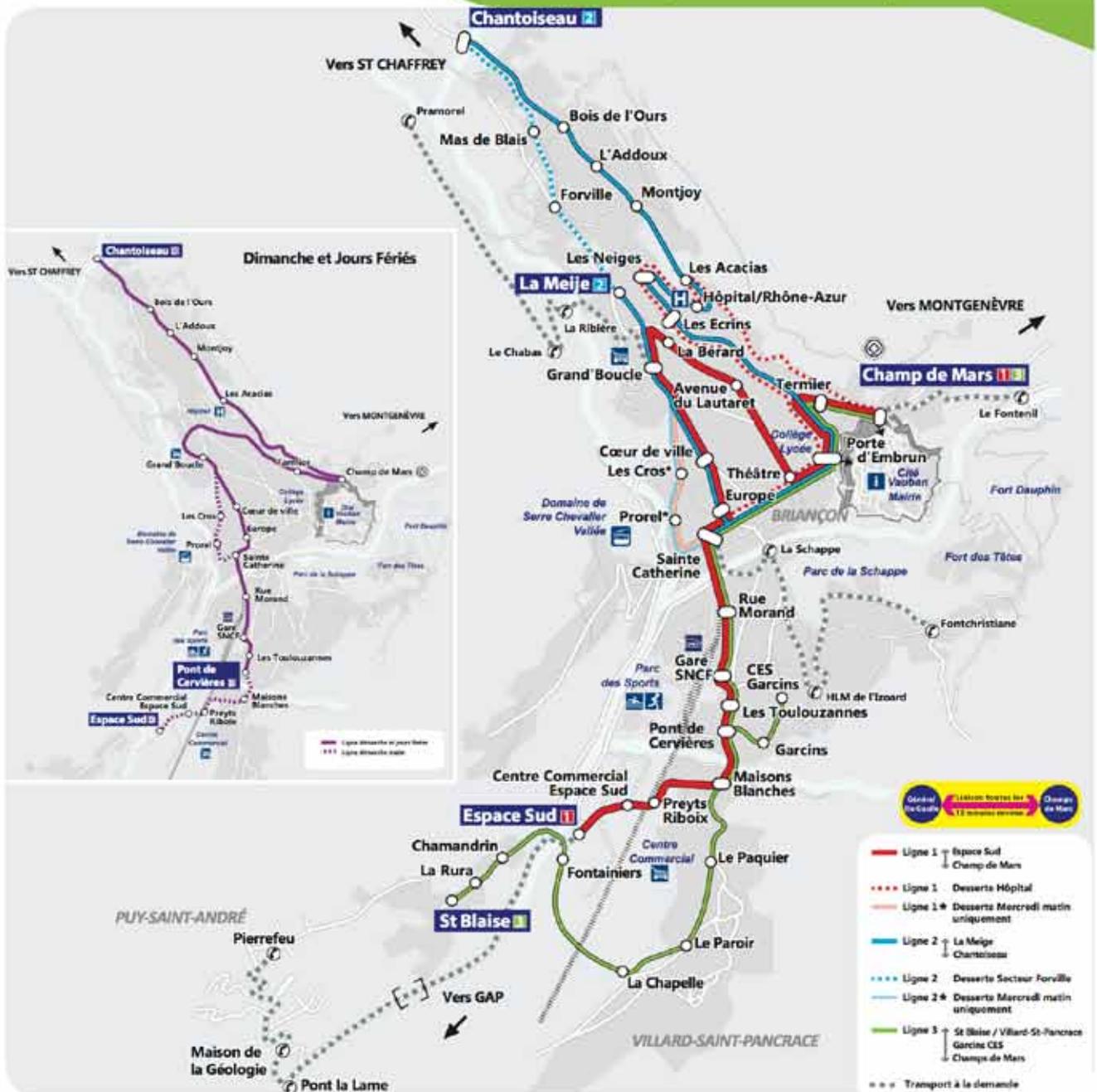
NOUVEAU LES BUS TUB À PSA

A PARTIR DU 25 JUILLET 2016

CONNECTEZ-VOUS



Transport Urbain
Briançon - Villard St Pancrace - Puy St André



A vos agendas :

→ RÉUNION PUBLIQUE D'INFORMATION
LE MERCREDI 14 SEPTEMBRE À 18H
A LA MAISON DE LA GEOLOGIE



LES TUB À PSA

VIVRE À PUY SAINT ANDRÉ,

au coeur de la nature, est fort agréable... mais cela impose de nombreuses navettes vers Briançon ou les communes voisines ! Travail, courses, activités extra scolaires des enfants, rendez-vous médicaux, cours de poterie, de théâtre,.... la liste des occasions de déplacement est bien trop longue pour en dresser ici une version exhaustive !

Alors c'est avec un immense plaisir que nous vous présentons une alternative à votre voiture individuelle : le nouveau service de Transports à la Demande, résultat d'une convention avec les communes de Briançon et Villard St Pancrace.

A partir du 25 juillet, les habitants du Clos du Vas, du Goutaud et de Pierrefeu, les visiteurs de la Maison de la Géologie, ainsi que les acteurs des entreprises de Pont La Lame pourront rejoindre leurs destinations en bus au tarif de la billetterie TUB - ticket unitaire à 1,10 €, carnets, ou abonnements.

Les horaires proposés sont issus de l'enquête réalisée après des habitants de la partie basse de la commune et des salariés de Pont La Lame.

Les autres services de transports actuels (transports scolaires ou ligne cadencées du Conseil Départemental) restent inchangés et complètent l'offre de transport.

TUB

TAD... TRANSPORT À LA DEMANDE



LE TAD, c'est nouveau et c'est pour vous !



COMMENT ÇA MARCHE ?

- 1 Je choisis un horaire et un arrêt pour mon trajet aller / retour
- 2 J'anticipe mon déplacement et je téléphone 3 jours avant à la centrale de réservation «TUB à la demande» au **04 79 28 28 18**. Je m'identifie. Je peux réserver du lundi au vendredi (hors jours fériés) de 8h à 18h30 et le samedi de 8h à 12h et de 13h30 à 17h. Encore plus simple : je réserve sur **www.bustub.com**
- 3 La réservation est enregistrée. Je peux me présenter à l'arrêt et le transport est au même tarif que le service habituel TUB.

Le TAD me connecte aux lignes régulières des TUB pour circuler sur tout le réseau TUB avec un seul et même ticket / trajet.

CORRESPONDANCES	
1	3
1	3

ARRETS	
ESPACE SUD	
PONT LA LAME	
MAISON DE LA GÉOLOGIE	
PIERREFEU	
PIERREFEU	
MAISON DE LA GÉOLOGIE	
PONT LA LAME	
ESPACE SUD	

HORAIRES	
07:55	11:20 13:45 17:35
07:58	11:23 13:48 17:38
07:59	11:24 13:49 17:39
08:01	11:26 13:51 17:41
08:05	10:10 13:55 17:12
08:07	10:12 13:57 17:14
08:08	10:13 13:58 17:15
08:11	10:16 14:01 17:18

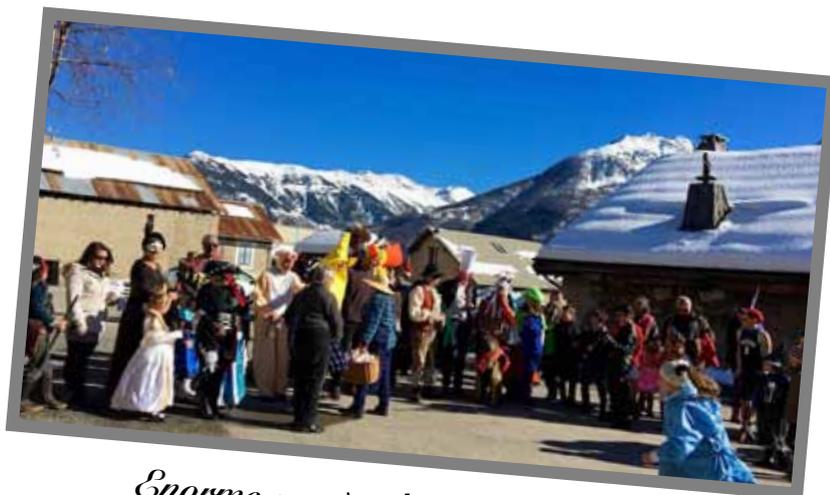


ÇA BOUGE À PSA

instants de joie



Festival Jazz Altitude



Enorme succès du carnaval



Carton plein pour le loto des Frairies



*Les bénévoles de la bibliothèque
au complet pour le goûter
de la biodiversité avec la LPO*



La traditionnelle fête des voisins



*Cap au Sud :
le voyage du comité des fêtes.*



ÇA BOUGE À PSA

LA FÊTE DES VOISINS

La troisième édition de la fête des voisins s'est tenue le samedi 28 Mai dernier sur le parking du clos du vas.

Le beau temps était au rendez-vous et les habitants ont pu échanger et partager un bon moment de convivialité autour d'un buffet de mets délicieux préparés par tous.

La partie de jeu de quilles finlandaises dans l'après-midi a été appréciée par petits et grands.

Encore merci aux participants, aux organisateurs, et à la mairie !

Isabelle Guizelin

Au Chef Lieu s'est également tenue la première édition de la fête des voisins qui a réuni une quinzaine de personnes autour de quelques grillades et d'excellents petits plats préparés par les participants.

A l'année prochaine pour cette réunion sympathique inter-générationnelle...

"Entre MER et CANAUX " AIGUES MORTES 05 JUIN 2016

Une journée exceptionnelle ce dimanche 05 juin où une soixante de personnes du village et de la région ont pu découvrir la beauté des paysages du Gard et de la Camargue.

Entre visites, déjeuner au fil de l'eau, catamaran, petit train ... la journée fut remplie de gaieté, de chaleur et de convivialité.

Le comité des fêtes " Les Frairies " remercie tous les participants du voyage, la mairie de Puy Saint André et les transports Sylvestre.

A bientôt pour la prochaine excursion !

OSEZ L'OSIER !

La mairie de Puy Saint André a accueilli l'association "l'art des métiers" venue des Alpes de Haute Provence les 25 et 26 Juin pour un stage de vannerie. Un week-end autour du tissage de l'osier avec la confection de paniers et autres ouvrages artisanaux. Nous remercions vivement les participants et les animateurs du stage pour ce moment de convivialité.



NOTEZ BIEN CETTE DATE DANS VOTRE AGENDA

A l'occasion de la fête de l'été à PUY SAINT ANDRÉ (Au chef lieu)

7 Août 2016

Le comité des fêtes Les Frairies vous invite à venir nous régaler les oreilles sur sa scène ouverte : musique, texte, chant, théâtre, danse... **Tout est possible !**

Nous mettons à votre disposition : une estrade couverte, un micro, des enceintes.

Et vous propose de venir nous divertir les yeux dans son expo artistique :

Peinture, vannerie, pliage, vitraux, tissus, **Tout nous plaît !**

Une belle occasion de partager un repas (sur inscription).

Renseignements auprès des Frairies :

facebook.com/lesfrairies ou lesfrairies@gmail.com



EN BREF



DU NOUVEAU À LA FERME DE L'ESPÉRANCE À PUY CHALVIN.

Thierry CHOLLET s'est associé à sa femme Camille pour se consacrer pleinement à la ferme en ajoutant une activité bovine à leur élevage de chèvres laitières.

15 génisses de Villard Saint Pancrace sont venues passer l'été à la montagne, dans les pâturages

que n'utilisait plus Georges Courcier depuis de nombreuses années.

Pour l'anecdote : « ces génisses sont de race Abondance de Haute Savoie. Elles vont passer 2 ou 3 étés dans les alpages. Des Alpes du Sud, où le terrain sec est plus ferme qu'en Savoie et va leur permettre de durcir la corne de leurs onglons.

Dans un an, après insémination, elles seront vendues sur le marché d'automne de Monétier, et achetées par des éleveurs hauts-savoyards. C'est une vieille tradition de collaboration entre les Alpes du Nord et du Sud. »

Les pâturages qu'elles occupent, sont situés sous la route des moulins jusqu'au-dessus de la route du réservoir de Pierrefeu.

Ces prairies en terrasses successives, vont progressivement être nettoyées des arbustes qui les remplissaient, pour retrouver un aspect de pâturage. Comme les prés autour de Puy Chalvin qui sont lentement débarrassés de leurs buissons par chèvres, chevaux et.....Thierry. !

Les fromages de chèvre sont à trouver sur les marchés du Briançonnais et à la ferme de 17h à 19h, comme vous le savez.

P.S. Une clôture électrique a été installée autour de ces parcelles, pour empêcher ces animaux de divaguer, comme partout.

Ces clôtures viennent d'être coupées plusieurs fois. Nous espérons que ces actes incompréhensibles ne se reproduiront pas.

Luc Chardonnet

LES RUES "SANS NOM"

À la demande des services postaux et de plusieurs habitants de Puy Saint André, la commune propose de nommer les rues des hameaux.

Les plans des 4 hameaux de Puy Saint André sont exposés devant la salle des associations au chef lieu, avec un repérage numéroté des rues "sans nom".

Nous vous invitons à venir faire des propositions de noms pour ces rues.

Vos idées sont à remettre en mairie (ou dans la boîte aux lettres de la mairie).

À adresser à Luc CHARDRONNET et Maryline VERKEIN.

Vous avez jusqu'au 30 septembre 2016...

Merci !

APPEL AUX BENEVOLES

Dans le cadre de la rénovation du four communal du Chef Lieu, nous recherchons des bénévoles qui pourraient participer à sa mise en fonction. Nous aimerions qu'il soit prêt pour la fête du village prévue le 7 août prochain. Si ce projet vous intéresse vous pouvez vous inscrire directement à la Mairie au 04 92 20 24 26 ou par mail : mairie.puysaintandre@wanadoo.fr

DERNIÈRE MINUTE

LA CHAPELLE SAINTE LUCIE COMME VOUS NE L'AVEZ JAMAIS VUE !

Vous pouvez désormais visiter la Chapelle Sainte Lucie directement sur votre ordinateur grâce à la toute nouvelle visite virtuelle proposée sur www.puysaintandre.fr dès la page d'accueil. Dans le menu déroulant en haut à droite, choisissez «La Chapelle Sainte Lucie».

Habitants du Chef Lieu et Puy Saint André, en attendant l'arrivée de la fibre (annoncée pour l'été 2017) qui boostera nos connexions, prenez le temps de patienter jusqu'au chargement de cette visite virtuelle : les éclairages et la description vocale sont sincèrement époustouflants !

Enorme Merci à Philippe DELMAS pour les textes ainsi qu'à Pierre LEROY qui a prêté sa voix pour les enregistrements.



ÇA COULE DE SOURCE

la rubrique de l'eau

TRAV'EAU

Dans un avenir très proche vous allez certainement voir quelques camions traverser le village en direction des sources d'alimentation en eau potable de la commune.

En effet, la volonté de vos élus, mais aussi les directives Européennes nous imposent d'installer des compteurs sur les ressources en eau afin d'avoir toujours une meilleure connaissance de notre consommation et de vérifier la corrélation entre nos prélèvements et cette consommation.

Les difficultés du terrain et notre volonté de sécuriser le réseau et son alimentation nous imposent l'installation de 3 compteurs, le premier sur le puisage de Pré Couteau, le second en sortie de la chambre de mélange avec Challanche Meyer, ceci nous permettant de connaître les débits des deux sources, le troisième enfin en entrée du brise charge de l'Eyrette qui nous permettra, entre autres, de vérifier l'intégrité de la canalisation stratégique entre les sources et le village.

Il faut rappeler que si cette canalisation casse ou fuit c'est l'ensemble de la commune qui serait privée d'eau potable jusqu'à la remise en état de celle-ci.

Tout cela nous amènera à devoir restituer au milieu naturel le trop de débit collecté pour ne pas avoir de surtaxe à payer.

Bilan et conclusions seront bien sûr mis à la disposition des habitants en attendant les prochaines échéances, le changement des compteurs des réservoirs qui ont dépassés l'âge légal du renouvellement (prévu avant fin 2016) et la mise en place des compteurs individuels dans un avenir... plus lointain.

Notons enfin que nous serons vigilant sur l'évolution du village et les éventuelles constructions nouvelles afin que tout le monde puisse bénéficier d'une alimentation en eau correcte.

par Michel CAMUS

DES NOUVELLES DE L'ASA

Trois membres de l'association syndicale autorisée (ASA) sont intervenus le Jeudi 7 Juillet sur le site du Saouto pour une sécurisation de la prise d'eau du canal de la cime, constituée d'une palissade par scellement de 4 piquets avec 3 rangs de fil de fer.

Un fauchage a été fait sur ces lieux pour un nettoyage du site.



PLAN LOCAL D'URBANISME



DÉBAT BUTINÉ

L'équipe municipale de Puy Saint André a choisi de co-construire le futur Plan Local d'Urbanisme avec la population.

Pour construire ce projet la population a été invitée à participer à la réflexion sur l'élaboration du PADD : Projet d'Aménagement et de Développement Durable.

Le PADD constitue le cœur du projet de PLU.

Il définit :

1° Les orientations générales des politiques d'aménagement, d'équipement, d'urbanisme, de paysage, de protection des espaces naturels, agricoles et forestiers, et de préservation ou de remise en bon état des continuités écologiques ;

2° Les orientations générales concernant l'habitat, les transports et les déplacements, les réseaux d'énergie, le développement des communications numériques, l'équipement commercial, le développement économique et les loisirs, retenues pour la commune.

Il fixe des objectifs chiffrés de modération de la consommation de l'espace et de lutte contre l'étalement urbain.

Retours sur la démarche de concertation mise en place sur Puy Saint André :

La population de Puy Saint André a déjà été invitée à s'investir au sein de 4 réunions de réflexion partagée avec les élus.

Le 18 février 2016 : Rappel du contexte réglementaire et des premiers éléments de diagnostic / Mise en exergue des grandes thématiques et enjeux du projet communal par la méthode des « Posts it » autour de la question :

POST IT

Ces différents ateliers restent ouverts à l'ensemble de la population, alors n'hésitez pas à vous joindre à nous.

Le 22 avril 2016 : Un atelier « carte sur table ». A partir des comptes rendus des réunions précédentes et de fonds de plans, les participants organisés en 3 sous-groupes ont pu retranscrire spatialement les enjeux de la commune.

Le 18 mai 2016 : L'atelier Chado a présenté, à partir du travail fourni lors des séances précédentes, une 1ère maquette de PADD. Cette dernière a ensuite fait l'objet d'un « grOdébat » entre population, élus et l'atelier Chado.

Le travail issu de cette co-construction du Projet de Développement prôné pour l'avenir de la commune à 10-15 ans est consultable en mairie. Le projet de PADD fait d'ores et déjà l'objet d'un affichage au niveau de la salle des associations. N'hésitez pas à le consulter, voir à l'amender de remarques ou compléments par le biais du registre disponible en mairie.

Deux « Ballade-échanges » entre population, élus et l'atelier Chado sont également programmées, afin de partager directement sur le terrain les problématiques et enjeux mis en relief par le travail de réflexion mené en salle.

Une 1ère « ballade-échange » a eu lieu **le 23 juin 2016**, au niveau du Chef Lieu

Une 2ème « ballade-échange » sera organisée **le 28 juillet** sur Pierre Feu – Clos du Vas.

Cartes sur table



Qu'attendez-vous du PLU ?

C'EST À VOUS...

Cet emplacement est le vôtre : exprimez-vous, envoyez-nous les articles que vous aimeriez faire paraître dans la gazette et partager avec tous les habitants de votre commune !

Par courrier à la mairie ou par mail : mairie.puysaintandre@wanadoo.fr

URBANISME

DECLARATIONS PREALABLE

DP 01/2016
Mr Philippe PINTON
Le Chef-Lieu
Réfection de balcon
Accordée le 25 janvier 2016

DP 02/2016
Mr Joseph BARNEOUD-ROUSSET
Le Chef-Lieu
Réfection de toiture
Accordée le 4 mai 2016

DP 03/2016
Mr Laurent MEYER
Le Clos du Vas
Création d'une ouverture
Accordée le 30 avril 2016

DP 07/2016
Mr Lilian HERMITTE
Le Chef-Lieu
Création d'une ouverture
Accordée le 09 Juin 2016

DP 09/2016
Mr Jean-Jacques ROLLAND
Le Clos du Vas
Division en vue de construire
Accordée le 20 Juin 2016

DP 08/2016
Mr Bernard NOUGIER
Le Chef-Lieu
Création d'une ouverture
Accordée le 20 Juin 2016

DP 13/2016
Mr et Mme Gérard et Aline GARCIA
Le Chef-Lieu
Installation d'une centrale photovoltaïque
Accordée le 23 Juin 2016

DP 14/2016
LPO PACA
Rocher Blanc
Extension et aménagement
de la cabane pastorale des Partias
Accordée le 23 Juin 2016

PERMIS DE CONSTRUIRE

PC 01/2016
Mr et Mme Alexandre et Géraldine
AUCHECORNE
Le Clos du Vas
Construction d'une maison individuelle
Accordé le 18 avril 2016



EXTRAIT DES DELIBERATIONS DES CONSEILS MUNICIPAUX

21 JANVIER 2016

BUDGET EAU

Décision modificative n°1

Il est nécessaire de réajuster les crédits afin d'admettre en non valeur pour 154.71 €.

De plus, les frais du personnel communal mis à disposition du service de l'eau doivent être imputé au budget de l'eau et reversé au budget principal communal.

COMMUNE DE PUY SAINT ANDRE ET LIGUE DE PROTECTION DES OISEAUX

Les parties ont décidé qu'il serait opportun que la LPO PACA assure la maîtrise d'ouvrage de la première phase de l'opération (extension et aménagements de la cabane). Montant total TTC des travaux de la phase 1 : 58 040 €, part commune : 15 000€, part région PACA : 41 000 €, part LPO PACA : 2 040 €. Une convention définit les obligations techniques et financière de chaque partie.

SCHEMA DE DISTRIBUTION D'EAU POTABLE DETERMINANT LES ZONES DESSERVIES PAR LE RESEAU DE DISTRIBUTION

Le conseil municipal arrête un schéma de distribution d'eau potable déterminant les zones desservies par le réseau de distribution et décide d'annexer le schéma de distribution au Plan Local d'Urbanisme.

CLASSEMENT DES VOIES D'INTERET COMMUNAUTAIRES DE LA ZONE D'ACTIVITE

« Pont La Lame »

les voies d'intérêt communautaire de la zone d'activités de « Pont La Lame » (parcelles C 1654, 1649, 1660, 1663, 1665, 1657 soit une surface totale de 4 340 m²), sont classées dans le domaine public routier communal afin de sécuriser leur vocation de circulation publique et leur caractère inaliénable et imprescriptible et approuve le procès-verbal de mise à disposition des voies.

11 FÉVRIER 2016

PLAN LOCAL D'URBANISME PLU

Le conseil municipal décide de définir et approuve les objectifs poursuivis dans le cadre de la révision générale du plan local d'urbanisme de la manière suivante :

- ° Redéfinir le document d'urbanisme pour qu'il soit adapté aux exigences actuelles de l'aménagement de la commune.
- ° Avoir une véritable réflexion concernant l'aspect extérieur des constructions.
- ° Protéger et valoriser le patrimoine bâti et non bâti.
- ° Favoriser la préservation et la valorisation du cadre de vie en particulier par la préservation des espaces naturels et agricoles ainsi que par la prise en compte des enjeux paysagers ;
- ° Prendre en compte des projets d'évolution des bâtiments d'exploitation agricole et la préservation des terres de production ;
- ° Prendre en considération les risques dans l'aménagement du territoire de la commune afin d'assurer la protection des personnes et des biens ;

- ° Développer l'urbanisation future de manière raisonnée en privilégiant l'organisation de la densification du territoire et la maîtrise de l'étalement urbain ;
- ° Réfléchir à l'amélioration de la circulation et du stationnement sur la commune ;
- ° Favoriser la sobriété énergétique et la production d'énergies renouvelables
- ° Promouvoir des constructions sobres en énergie, à travers le règlement du PLU, pouvant s'intégrer de façon cohérente dans l'espace urbain.
- ° Favoriser une offre en logement adaptée à l'accueil de jeunes familles.
- ° Favoriser un tourisme respectueux de notre environnement.

CONTRAT UNIQUE D'INSERTION

Création et recrutement d'un CAE.

24 MARS 2016

APPARTEMENT COMMUNAL ANCIENNE ECOLE PUY CHALVIN / REZ DE CHAUSSEE

Il est décidé de louer l'appartement au rez de chaussé de l'ancienne école de Puy Chalvin à Mme PERROT Nadège et Mr Olivier PEYRE à compter du 1er avril 2016.

GRENIER – ANCIENNE ECOLE de Puy Chalvin

Il est décidé de louer une partie du grenier à Mme PERROT Nadège et Mr Olivier PEYRE à compter du 1er avril 2016.

CONVENTION FONCIERE TRIPARTITE COMMUNE, SAFER ET CONSEIL DEPARTEMENTAL

Signature d'une convention tripartite technique et financière entre le conseil départemental, la collectivité et la SAFER. Le conseil départemental accompagne les collectivités locales au travers des aides aux acquisitions foncières ou à la constitution de réserves foncières et peut prendre en charge les frais liés à une acquisition, les frais de gestion temporaire ou les frais de stockage.

BON DE COMMANDE de PARTENARIAT BRIANCON / PUY SAINT ANDRE / PUY SAINT PIERRE ETE 2016

Un bon de commande de partenariat est signé entre la Ville de Briançon et les Communes de Puy Saint Pierre et Puy Saint André pour l'été 2016. Montant : 436.94 € pour 7 circuits touristiques.

OFFICE DU TOURISME DE BRIANCON / COMMUNE

Approbation de la convention définissant le périmètre de coopération intervenant entre l'Office de tourisme (Etablissement public industriel et commercial communal) et la Commune de Puy Saint André en matière de promotion touristique de ladite commune et de présentation au travers des outils de promotion développés par l'Office de tourisme de Briançon. Participation annuelle : 850 €.

CONVENTION DE DELEGATION DE MAITRISE D'OUVRAGE DE PUY SAINT ANDRE A SAINT MARTIN DE QUEYRIERES.

Etudes concernant le lit du torrent et non les digues, elles concernent à parts égales les deux communes. Le montant des études s'élève à 6000€ et la commune de Saint Martin de Queyrières a obtenu une subvention de la Région PACA à hauteur de 30%.

EXTRAIT DES DELIBERATIONS DES CONSEILS MUNICIPAUX

La part d'autofinancement s'établit donc à 4200 € HT, répartie entre les deux communes à parts égales.

CONVENTION PLURIANNUELLE PATURAGE BOVINS HORS AFP

En forêt communale soumise au régime forestier Commune / Association ovine de Ratière, la commune concède, sous forme de vente d'herbes ou de produits, le pâturage des parcelles forestières : 5p, 9p, 10 et 13 ; des parcelles cadastrales : D9p, 10p, 54, 360, 482p et 1 441p d'une surface de 66.82ha. Redevance annuelle de 590.70 € - durée : 10 ans.

CONVENTION PLURIANNUELLE PATURAGE OVINS HORS AFP

En forêt communale soumise au régime forestier Commune / Association ovine de Ratière, la commune concède, sous forme de vente d'herbes ou de produits, le pâturage : les parcelles forestières : 1 à 5, 14 et 21 (pour partie), parcelles cadastrales D : 10p, 14, 306p, 307, 308, 311p, 314, 353p, 354p, 357p, 366, 1412, 1190 et A 6, 599, 1698. Surface du lot 101.13 ha. Redevance annuelle de 868.60 € €, durée : 10 ans.

CONVENTION PLURIANNUELLE DE PATURAGE OVIN AFP

En forêt communale soumise au régime forestier Commune / Association Foncière Pastorale, la commune concède, sous forme de vente d'herbes ou de produits, le pâturage : les parcelles forestières : 1 à 5, 14 et 21 chacune pour partie, parcelles cadastrales (certaines pour partie) : D : 15p, 309p, 311p, 312p, 315p et A : 5p - Surface du lot 19.57 ha. Redevance annuelle de 163.40 €, durée : 10 ans.

PREVENTION DES RISQUES PROFESSIONNELS COMMUNE / CENTRE DE GESTION DES HAUTES ALPES

La convention définit les modalités technique et financière, la nouvelle tarification approuvée est de 25 € de l'heure au lieu de 20 € par avenant n°4.

CENTRE NATIONAL DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE

Le Maire est autorisé à signer la nouvelle convention qui définit notamment les modalités financières des formations payantes au cours de l'année 2016.

COMPTEURS D'EAU POTABLE

Mise en place d'un débitmètre à impulsion à l'entrée de la Zone Artisanale de Pont La Lame par la SPL Eau Service Hautes Durance pour 1 329.41 € HT.

CHALET RESTAURANT SERRE BLANC

Fabrication et pose d'une porte d'entrée sécurisée avec un volet. Plusieurs entreprises ont été consultées. Une analyse est faite des différentes offres.

FOUR DU CHEF LIEU

Il est nécessaire d'alimenter le four du chef-lieu en électricité, pour ce faire l'offre de Régis ROUSSIN-MOYNIER a été retenue pour 488.40 € HT.

COMMUNE ET LIGUE DE PROTECTION DES OISEAUX LPO

La commune de Puy-Saint-André entend formaliser ses relations avec la LPO dans le cadre d'une convention pluriannuelle d'objectifs et de financements (CPO) 2016-2019, qui a

pour but de définir les objectifs et engagements des deux parties pour la mise en oeuvre d'actions.

MJC CENTRE SOCIAL DU BRIANCONNAIS

Pour 2016 le conseil municipal décide d'attribuer à la MJC une subvention d'un montant de 1 200 €.

AVIS DE LA COMMUNE DE PUY SAINT ANDRE

Sur les travaux des restaurations et d'extension de la cabane pastorale dans la RNR des Partias.

Le conseil municipal de Puy Saint André donne à l'unanimité un avis favorable pour la réhabilitation de la cabane pastorale des Partias comprenant son extension et les travaux annexe (reprise du captage, installation d'une cuve tampon à proximité de la cabane de l'INRA, remplacement de l'adduction entre la cuve et la cabane, système d'épandage, système d'eau chaude et alimentation photovoltaïque).

AVIS DE LA COMMUNE DE PUY SAINT ANDRE

Sur le plan d'Aménagement Forestier dans la RNR des Partias, le conseil municipal de Puy Saint André donne à l'unanimité un avis favorable sur le Plan d'Aménagement forestier dans la RNR des Partias.

CENTRE BRIANCONNAIS DE GEOLOGIE ALPINE / COMMUNE

Il est convenu de mettre à disposition à titre gratuit un chalet proche de la Maison de la Géologie au profit du CBGA.

GRETA ET COMMUNE DE PUY SAINT ANDRE

Formation sur la gestion des cimetières pour deux élus.

7 AVRIL 2016

BUDGET PRINCIPAL

Approbation du Compte Administratif de l'exercice 2015 et du compte de gestion

	Investissement	Fonctionnement
Dépenses	102 921.65 €	377 526.30 €
Recettes	103 262.86 €	433 603.19 €
Excédent	341.21 €	56 076.89 €

Fixation des taux d'imposition pour l'année 2016.

Pas d'augmentation.

Taxe Habitation : 10.28 %
Taxe Foncière- bâti- : 11.51 %
Taxe Foncière – non bâti : 82.87 %

Approbation du budget primitif 2016 :

	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	807 160.40 €	807 160.40 €
Investissement	595 299.20 €	595 299.20 €
TOTAL	1 402 459.60 €	1 402 459.60 €

BUDGET C.C.A.S.

Approbation du Compte Administratif de l'exercice 2015 et du compte de gestion :

FONCTIONNEMENT	
Dépenses	0 €
Recettes	0 €



EXTRAIT DES DELIBERATIONS DES CONSEILS MUNICIPAUX

BUDGET EAU

Approbation du Compte Administratif de l'exercice 2015 et du compte de gestion

	Investissement	Fonctionnement
Dépenses	53 538.86 €	33 282.70 €
Recettes	49 846.62 €	25 253.16 €
Déficit	- 3 692.24 €	- 8 029.54 €
Excédent	/	/

Approbation du budget primitif 2016 :

	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	133 940.17 €	133 940.17 €
Investissement	180 680.17 €	180 680.17 €
TOTAL	314 620.34 €	314 620.34 €

2 JUIN 2016

BUDGET CCAS

Approbation du budget primitif 2016 :

	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	1 506.58 €	1 506.58 €
TOTAL	1 506.58 €	1 506.58 €

DISSOLUTION BUDGET ANNEXE CCAS

Le budget sera dissout au 31 décembre 2016 et les actions sociales seront prévues dans le budget général.

PARTICIPATION FONDS DE SOLIDARITE POUR LE LOGEMENT

Il est décidé une participation de 194.80 € (cent quatre vingt quatorze euros et quarante vingt centimes) au Fonds de Solidarité pour le logement 2016.

PRESTATION COMMUNICATION

Il est proposé de mettre en ligne sur le site internet de la Mairie une visite virtuelle de la Chapelle Sainte Lucie afin que ce lieu remarquable soit accessible à tous l'offre de La société Action vidéo pour un montant de 440 €HT est retenue.

DEMANDES DE SUBVENTIONS SOLLICITEES AUPRES DE LA COMMUNE - 2016

Vivre et vieillir chez soi : 100 € - Association des amis de l'école de saint-blaise : 300 € - ADSCB : 100€ - Secours catholique : 100€ - Université du Temps Libre Grand Briançonnais : 300€ - AREN 05 : 100€ - Collège des garcins : 90€ - Solidarité handicapés : 150€ - Club judo : 200€ - ADMR -aide à domicile en milieu rural : 150€ - Nautic club : 300€ - Maître chiens d'avalanche 05 : 50€ - Badminton : 200€ - Briançon escalade : 400€ - SCMVC : 700€ - Les Frairies : 2 500€ - CSHB : 400€

CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DES SALLES COMMUNALES

Le conseil municipal décide de réactualiser le système de location qui avait été approuvé par délibération du 20 mars 2007, une nouvelle convention avec un nouveau règlement et des tarifs sont votés.

nale B 1146 à 18 460 € au propriétaire de la parcelle B 691 au Clos du Vas.

EAU POTABLE

Le conseil Municipal prend connaissance du rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable exercice 2015.

EAU POTABLE

Des travaux vont être réalisés sur le chemin des Quatre divias et sur la RD 35 dans la ruelle à l'impasse la Roche au chef lieu au droit de la parcelle A 1352 et 1218 pour 4 490€ HT.

EAU POTABLE

Les échelles des 3 réservoirs seront changées pour des échelles en aluminium avec crinolines afin de les mettre aux normes (5 545€HT)

La conduite d'un des captages traversant le torrent sera protégée par des pierres (2 300€HT).

Il est nécessaire de mettre en place un tuyau dans le réservoir du chef lieu afin d'améliorer la distribution.

POSE DE COMPTEURS DE PRODUCTION SUR LE RESEAU D'ADDUCTION D'EAU POTABLE

La commune doit mettre en place les installations nécessaires afin d'effectuer le relevé effectif des volumes d'eau prélevés dans les eaux superficielles ou souterraines, pour ce faire il est prévu la pose de 3 compteurs de prélèvement.

Après un appel d'offre, l'entreprise SARL WEILLER est retenue pour un montant de 25 179 € HT.

VERIFICATIONS DE MATERIEL TECHNIQUE avenant

Un avenant sera signé avec le bureau Véritas pour la vérification périodique de matériel technique 30 € HT par cric hydraulique, 30 € HT par harnais de sécurité et 110 € HT par cuve compresseur

TRANSPORTS URBAINS

Convention de partenariat tripartite pour l'organisation des services de transports urbains dans le ressort territorial des communes de Briançon, Puy Saint André et Villard Saint Pancrace

La commune de Puy Saint André et celle de Villard Saint Pancrace ont émis le souhait de bénéficier d'une offre de transports urbains commune avec Briançon, une convention tripartite sera signée.

STATIONNEMENT

Le conseil municipal décide d'assurer la gratuité du stationnement pour les véhicules électriques ou hybrides rechargeables, quels que soient les emplacements de stationnement, avec ou sans dispositif de recharge, en surface ou en ouvrage, gérés directement par la commune, et ce pendant une durée minimale de deux Ans.

PARCELLE COMMUNALE B 1146 CLOS DU VAS vente

Les membres du conseil municipal autorisent la vente de la parcelle commu-



L'intégralité des décisions
du Conseil Municipal
est consultable
en Mairie ou sur
www.puysaintandre.fr



La réserve naturelle régionale (RNR) des Partias est co-gérée depuis 2010 par la commune de Puy-Saint-André et la LPO PACA. Leur rôle est de mettre en œuvre le plan de gestion, avec des suivis scientifiques, l'évaluation du patrimoine naturel, la réalisation d'actions de gestion écologique, la sensibilisation du public, l'application de la réglementation et la gestion administrative (demandes d'autorisations de travaux, etc.).

Vous trouverez tous les documents utiles (plan de gestion, rapports d'études, textes officiels...) sur <http://paca.lpo.fr/partias> et également les sorties de découvertes et autres animations dans la rubrique "agenda" du site LPO PACA.

DE NOMBREUSES ANIMATIONS EN 2016 !

Baucoup d'animations visant à faire découvrir la RNR ont eu lieu cette année, profitant de la venue de Lisa Wirtz engagée comme jeune volontaire en service civique à la LPO PACA.

Les enfants de l'école de Saint Blaise ont pu découvrir la biodiversité des Partias, en étudiant les papillons, les oiseaux ou encore en réalisant une maquette de la réserve naturelle! Les créations des enfants ont été présentées lors de la désormais incontournable fête des Partias le 3 juillet.

Vous les avez sûrement croisés lors de la semaine européenne du développement durable (27 mai au 5 juin), la LPO a tenu des stands d'information sur le marché de Briançon, et animé un goûte avec la bibliothèque municipale le mercredi après-midi.

Enfin, des sorties sur site ont été organisées, avec les accompagnateurs en montagne partenaires : balade familiale pour la fête de la nature (21 mai), sortie spéciale enfants "à petits pas dans les Partias" à l'occasion de la fête de la montagne (25 juin). Sortie "Jeunes au Sommet" (dès 16 ans), le 12 juillet, avec randonnée nocturne jusqu'à la Croix d'Aquila,

light painting et bivouac.



Et avec tout ça, la fréquentation augmente sur le site direz-vous ? Et bien non, aucune augmentation de la fréquentation n'est observée pour le moment. Entre 2014 et 2015, le total annuel était quasi équivalent (compteur automatique), avec plutôt moins de monde en 2015 en comparaison mensuelle sauf pour le mois de juin.

NEWS NATURALISTES

Une réserve naturelle, c'est avant tout un espace pour la biodiversité, alors parlons-en... Quoi de neuf de ce côté là? Les inventaires se font en continue au grès des sorties... Nous en sommes maintenant à près de 100 espèces d'oiseaux recensés, 23 espèces de mammifères, 60 espèces de papillons... L'importante richesse spécifique présente sur la RNR des Partias peut s'expliquer par la grande diversité de milieux présents (éboulis de l'étage alpin, landes subalpines, prairies et clairières subalpines, pelouses alpines, tourbières, forêt de conifères), certaines espèces étant inféodées uniquement à certains milieux spécifiques.

La Chevêchette d'Europe a été contactée dans la réserve et la Chouette de Tengmalm a niché dans le nichoir posé par la LPO en 2006...!



aux Partias ? (suite de la page 15)

Le Solitaire © M. Fouchard LPO PACA



Zoom sur... Le Solitaire

Colias palaeno (Linnaeus, 1761)

Un mâle patrouillant à la recherche d'un individu femelle a été observé en 2015 à proximité du Lac des Partias. Ce papillon, typique de la faune boréo-alpine, fréquente les landes subalpines (1500 à 2600 mètres) à Ericacées et les tourbières. Connue en France dans le Jura et les massifs internes des Alpes (Mercantour à la Haute-Savoie), il est très rare dans les Préalpes (Monges, Dévoluy). Pour son développement, cette espèce exige un habitat de surface important, avec la présence d'Airelle des marais, plante sur laquelle les adultes pondent les œufs.

Les populations de Solitaire, actuellement en forte régression, souffrent de la fragmentation et de la destruction de leur habitat, par le drainage et le reboisement des milieux tourbeux et par l'aménagement du territoire. Des tentatives de réintroduction de l'espèce ont déjà été testées en Suisse et en Belgique sans succès.

Maquette de Tétrás lyre réalisé en animation © LPO



ET CES ZONES À TÉTRAS, ÇA DONNE QUOI ?

Depuis l'hiver 2013-2014, les zones d'hivernage du Tétrás lyre ont été matérialisées en

amont par des cordes avec fanions, invitant les skieurs de randonnées à éviter ces secteurs (cf. Journal Municipal n°26 - janvier 2014 et rapport du projet sur le site LPO PACA). Des panneaux d'information expliquent le projet sur place durant l'hiver, et un volontaire en service civique, Théo Thomas, est allé à la rencontre des skieurs cet hiver.

Concrètement ça donne quoi? Le suivi des traces de skieurs permet de constater que les zones sont globalement bien respectées (merci aux skieurs responsables !). Les crottiers relevés à la fonte des neiges témoignent que les Tétrás lyre sont toujours présents dans leurs zones d'hivernage. Côté effectifs de coqs (comptage au chant au printemps), il est encore tôt pour tirer des conclusions à long terme mais les indicateurs sont bons !

DES PROJETS À VENIR...

Côté projets, la rénovation de la cabane pastorale avec installation de sanitaires avance pas à pas (consultation des entreprises, demandes de subventions, etc.). Ce projet et celui de coupe forestière ont été autorisés par le Conseil Régional.

Des inventaires naturalistes sont en cours sur le vallon de la Trancolette, côté Saint-Martin de Queyrières, afin d'étudier l'intérêt de ce site assez similaire à la RNR des Partias, mais complémentaire.



Inventaires botaniques © Théo Thomas

UNE RÉSERVE NATURELLE C'EST AUSSI UNE RÈGLEMENTATION, POUR TOUS !

La philosophie d'un espace protégé n'est pas d'interdire toute activité humaine mais d'apposer des règles de savoir-vivre pour protéger le site. En ce sens, l'acte de classement de la réserve naturelle (délibération du Conseil régional PACA du 30 octobre 2009 disponible sur internet ou en mairie) fixe une réglementation des usages, à savoir en bref : rester sur les sentiers balisés, tenir son chien en laisse, cueillette de végétaux interdite, pas de véhicules à moteur, ne pas déranger la faune, etc. Les contrevenants s'exposent à des amendes.

Les habitats de la commune sont les ambassadeurs de la réserve naturelle en informant les visiteurs et en montrant l'exemple du respect du site et sa réglementation.

ENVIE DE PLUS D'INFO? DE PARTICIPER ?

Si vous ne les avez pas encore croisés au détour d'un sentier pour échanger, n'hésitez pas à contacter l'équipe de la LPO par mail hautes-alpes@lpo.fr ou téléphone 04.92.21.94.17. La gestion de la réserve naturelle se fait avec la commune de Puy-Saint-André, et bien évidemment avec ses habitants ! Le plan de gestion (document qui présente l'état des connaissances du site et les projets planifiés dans les années à venir) va bientôt entrer en révision, c'est l'occasion de réfléchir à notre vision commune de ce territoire !